



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
10 décembre 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 30 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Saha

Sommaire

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (*suite*)

Compte pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-57018 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009
(suite)

Compte pour le développement (A/62/7/Add.6, A/62/123 et A/62/466)

1. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant le cinquième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'exécution des projets financés au moyen du Compte pour le développement (A/62/123), dit que le rapport contient des renseignements sur les progrès accomplis, des informations à jour sur la gestion et la coordination du Compte pour le développement et un aperçu général des orientations futures. Au 30 avril 2007, 90 projets, représentant un budget total de 65 millions de dollars, ont été exécutés ou sont en cours d'exécution, au titre de tranches correspondant à des groupes thématiques, comme indiqué dans le tableau 2 : les activités menées au titre des projets des trois premières tranches sont désormais achevées grâce à l'expérience acquise, le budget moyen initial par projet a été ramené de 930 000 dollars à 650 000 dollars de manière à établir un équilibre entre la capacité d'exécuter les projets, les effectifs disponibles et le délai de moins de quatre ans qui a été arrêté. Il s'est avéré que l'exécution conjointe par deux ou plusieurs agents d'exécution était une manière économique de fonctionner sur plusieurs secteurs et sur plusieurs régions.

2. La conception des projets financés au moyen du Compte pour le développement a évolué, les agents d'exécution comprennent mieux le cadre logique, et la qualité des documents de projet s'est considérablement améliorée. Comme suite à une recommandation du Comité des commissaires aux comptes, les rapports d'étape relatifs au Compte pour le développement, notamment les évaluations finales et les évaluations externes réalisées à la fin des projets, sont à présent présentés en respectant davantage les délais, et les contacts avec les agents d'exécution se sont améliorés.

3. L'intervenante indique que la première partie du rapport du Secrétaire général sur le Compte pour le développement (A/62/466) est consacrée à l'impact du Compte pour le développement par rapport à ses buts et objectifs. Chaque projet doit bénéficier à plusieurs pays en développement, favoriser une coopération plus étroite entre les entités des Nations Unies, être

novateur et avoir des effets durables, et être exécuté principalement au moyen de ressources techniques, humaines et autres issues des pays en développement; les activités menées en coopération aux échelons régional et interrégional sont en outre encouragées. Le paragraphe 22 résume les sept réponses les plus courantes fournies par les agents d'exécution concernant l'importance que revêt le Compte pour le développement, et les cinq grands buts et objectifs qui, de l'avis général des agents d'exécution, ont été atteints, sont examinés aux paragraphes 32 à 50.

4. Dans la deuxième partie du rapport, le paragraphe 68 décrit les six grandes catégories de mesures d'efficacité initialement définies dans le rapport du Secrétaire général sur le Compte pour le développement (A/52/1009). Le Secrétaire général y conclut que s'il est possible de réaliser des gains de productivité grâce à des mesures d'efficacité, il est impossible de quantifier ces gains. On a fait cependant en sorte que ceux-ci profitent aux sections et programmes qui peuvent contribuer à améliorer l'exécution des projets. Le paragraphe 78 énumère plusieurs options qui permettraient d'augmenter la dotation du Compte pour le développement, et des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale sont énoncées au paragraphe 80.

5. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) signale que le Comité consultatif a fait des recommandations concernant les deux rapports du Secrétaire général aux paragraphes 13 et 14 de son septième rapport (A/62/7/Add.6). Le Comité consultatif y note que les appels lancés par l'Assemblée générale au Secrétaire général en vue de dégager des ressources supplémentaires au profit du Compte pour le développement, n'ont pas été couronnés de succès. Il est d'avis que le mécanisme de financement du Compte, dans sa conception actuelle, n'a pas fait ses preuves. De plus, les trois options proposées par le Secrétaire général dans son rapport (A/62/466) ne sont ni réalistes ni fiables et ne permettront pas de remédier au problème fondamental du mécanisme de financement. Suite à sa résolution 56/237, dans laquelle l'Assemblée générale a réitéré sa décision de maintenir à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement, l'Assemblée jugera peut-être souhaitable de revoir le Compte sous tous ses aspects.

6. **M. Hussain** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle qu'en 1997, dans son rapport intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), le Secrétaire général a proposé de dégager un « dividende pour le développement » de l'ordre de 200 millions de dollars : 10 ans plus tard, le Compte pour le développement n'a reçu que cinq modestes tranches de 13 060 000 dollars même si, comme le Secrétaire général l'a confirmé, les projets financés par ce moyen satisfont aux critères d'efficacité les plus élevés et encouragent de nombreux pays en développement dans leurs efforts.

7. Le Groupe souhaiterait avoir des éclaircissements sur les raisons de la situation inquiétante qui est décrite au tableau 2 du rapport du Secrétaire général (A/62/466). Il est regrettable que le crédit de 2,5 millions de dollars que l'Assemblée générale avait décidé d'ouvrir dans sa résolution 61/252 en vue de le verser sur le Compte pour le développement ne se soit pas matérialisé. De plus, les trois options proposées pour trouver des ressources additionnelles, telles qu'énoncées au paragraphe 78 du rapport, n'ont aucune valeur pratique. Dans la mesure où le rapport laisse clairement entendre que des économies ou des gains d'efficacité substantiels ne sont pas envisageables, l'Assemblée générale doit prendre des mesures décisives à la présente session en vue d'alimenter le Compte pour le développement au moyen du budget ordinaire, et le Secrétaire général devrait être prié de virer sur le Compte le solde des 20 millions de dollars pour lesquels il dispose d'une certaine latitude conformément à la résolution 60/283 de l'Assemblée générale.

8. **M. Firmin** (République dominicaine), intervenant au nom du Groupe de Rio, dit qu'aucune des demandes faites au Secrétaire général par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/252 n'a eu de suite satisfaisante. Le montant des ressources allouées au Compte pour le développement au cours des cinq exercices biennaux écoulés a baissé en termes réels. Le Groupe de Rio attendait une proposition qui tiendrait dûment compte de l'intérêt manifesté pour la question par les États Membres, notamment par les pays en développement. À la présente session, l'Assemblée générale devra prendre une ferme décision en vue d'accroître sensiblement le montant des ressources en 2008-2009. Le Groupe souscrit sans

réserve aux recommandations formulées par le Comité consultatif à cet égard.

9. Le Compte pour le développement a permis de financer des projets dans la région de l'Amérique latine, notamment avec l'aide de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, mais il est regrettable que la région n'ait pas reçu l'attention qu'elle mérite. Le Compte pour le développement doit continuer d'être alimenté parce qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité sans développement et parce que le Compte constitue un moyen important d'exécuter les activités prescrites lors des réunions au sommet sur le développement.

10. **M. Alouan Kanafani** (Venezuela) dit que le débat consacré au Compte pour le développement donne l'occasion d'examiner toutes les possibilités de financement à l'appui des efforts que les pays en développement doivent consentir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il reste que la délégation vénézuélienne convient, à l'instar du Comité consultatif, que les appels lancés par l'Assemblée générale au Secrétaire général pour qu'il trouve de nouvelles ressources qui permettraient d'augmenter la dotation du Compte pour le développement n'ont pas eu d'effet, que le mécanisme de financement n'a pas fait ses preuves et qu'il est peu vraisemblable que la base de financement du Compte puisse être élargie. Le Compte ne peut pas subsister grâce aux excédents provenant d'autres comptes – qui sont inexistantes. Il faut porter la dotation du Compte au niveau initialement proposé par le Secrétaire général grâce à des mécanismes efficaces, y compris, par exemple, au moyen des quotes-parts, et il convient d'examiner sérieusement la possibilité de transférer au Compte le solde du montant correspondant à la marge de manœuvre dont dispose le Secrétaire général dans l'exécution du budget.

11. Il faut rappeler aux pays développés qu'ils doivent tenir l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'aide aux pays en développement. Étant donné qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité sans développement, il convient d'accorder davantage d'attention au développement qui est, après tout, l'un des piliers de l'ONU.

12. **M. Krishnaswamy** (Inde) fait observer que le Compte pour le développement revêt une grande importance car, en dehors du programme ordinaire de

coopération technique, ce sont les seules ressources du budget ordinaire qui sont consacrées à la coopération technique au service du développement. Par le biais du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, les directeurs de programme se sont vivement prononcés en faveur du Compte et ses bénéficiaires ont souligné sa valeur et son utilité. Dans ses rapports, le Secrétaire général indique en outre que le Compte présente un bon rapport coût-efficacité puisque 70 % des projets achevés ont permis d'apporter des solutions durables aux problèmes abordés. On ne peut pas en dire autant de la plupart des autres programmes de l'Organisation.

13. Dans ses observations liminaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le Secrétaire général a exprimé l'intention de renforcer la coopération Sud-Sud. Étant donné que le Compte pour le développement offre un moyen peu onéreux de financer cette coopération, il est surprenant que, malgré l'augmentation substantielle du budget ordinaire, la dotation du Compte ne dépasse pas 16 480 000 dollars alors que l'objectif indicatif initial était de 200 millions de dollars. Le Compte pour le développement ne doit pas pâtir de la prodigalité des autres secteurs de l'Organisation, mais doit au contraire être étoffé. Il faut pour ce faire corriger les insuffisances signalées, qui sont en grande partie dues à l'absence d'un système permettant de repérer les gains de productivité. Il faut explorer d'autres sources de financement prévisibles et viables, car les trois options décrites dans le rapport sont irréalistes et inapplicables. Un effort doit être fait pour augmenter la dotation du Compte pour le développement dans le budget-programme du prochain exercice.

14. **M. Rosales Diaz** (Nicaragua) rappelle que l'Assemblée générale a invité pour la première fois les pays industrialisés à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement (APD) en 1970. Quarante ans plus tard, le niveau de l'APD n'atteint que 0,33 % du PIB, malgré les énormes défis qu'il a fallu relever durant cette période. L'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces effets, par exemple, sont étroitement liées aux modes de développement et de consommation, ainsi qu'aux politiques en matière de développement. En 2007, alors que s'est déjà écoulée la moitié du temps que l'on s'est impartie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le constat est amer : l'APD a en fait diminué depuis 2005 et 50 milliards de dollars

supplémentaires seraient nécessaires pour réaliser l'engagement pris en faveur des pays en développement.

15. Au regard de l'objectif initial de 200 millions de dollars, les montants alloués au Compte pour le développement sont dérisoires : ils ne représentent que 0,37 % du budget proposé pour le prochain exercice biennal et les 7 millions de dollars dont dispose le Secrétaire général en raison de la marge de manœuvre qu'on lui a accordée dans l'exécution du budget n'ont même pas été virés sur le Compte. La situation est vraiment déplorable. C'est pourquoi la délégation nicaraguayenne convient, à l'instar du Comité consultatif, que le moment est venu de revoir le mécanisme de financement du Compte et que les trois options proposées par le Secrétaire général n'offrent pas des solutions réalistes et fiables. Le moyen de financement le plus évident a été oublié : les États Membres doivent allouer des fonds au Compte au titre du budget ordinaire.

La séance est levée à 10 h 45.